

31/10/2013



000070757

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paris, le 28 OCT. 2013

LA GARDE DES SCEAUX  
MINISTRE DE LA JUSTICE

Monsieur le Contrôleur général,

Par note du 30 mai 2013, vous avez bien voulu m'adresser le rapport du 28 octobre 2010 rédigé par trois contrôleurs de votre service suite à leur visite des locaux du tribunal de grande instance de Bar le Duc ainsi qu'une note reprenant ses principales conclusions.

Vous précisez que le pré rapport adressé aux chefs de cette juridiction n'a pas fait l'objet de commentaires de leur part.

Vous souhaitez recueillir mes observations avant d'émettre vos recommandations.

Ainsi que vous l'avez relevé, le tribunal de grande instance de Bar le Duc est installé dans un ancien hôtel particulier érigé au XVI<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, la configuration du bâtiment, classé au titre des Monuments Historiques, impose de nombreuses contraintes de fonctionnement à la juridiction parmi lesquelles il convient de noter l'absence de sas sécurisé pour les fourgons et d'espaces destinés à l'attente des prévenus, ainsi que l'accès des prévenus par l'entrée principale du bâtiment.

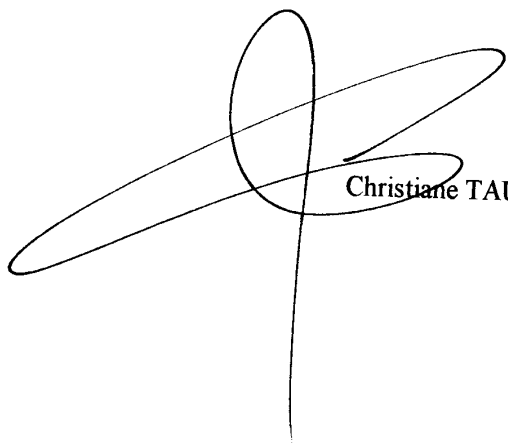
Si la création d'un sas sécurisé pour les fourgons est difficilement envisageable sur un bâtiment classé, aujourd'hui je suis toutefois en mesure de vous informer qu'une opération de réaménagement des locaux de la juridiction est programmée. Cette opération comprendra, notamment, la création d'un box sécurisé dans la salle d'assises et le réaménagement des locaux associés, dont les espaces d'attente des prévenus, la création d'un ascenseur et l'installation d'équipements de vidéo protection.

Monsieur Jean-Marie DELARUE  
Contrôleur général des lieux  
de privation de liberté  
16-18, quai de Loire - BP 10301  
75921 PARIS Cedex 19

Le planning actuel de cette opération envisage le démarrage du chantier en 2015 pour une durée de réalisation d'environ une année.

J'ai d'ores et déjà demandé à mes services d'apporter une attention toute particulière à ce projet qui doit être élaboré prochainement afin que soient intégrées vos observations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christiane TAUBIRA